

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Evelyne BOBY - Mme Amandine POUZET - M. Michel MAUREL - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - M. César ASTRUC - Mme Marie CICOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - Mme Marie-Paule LACHE - M. Laurent CAILLAT - M. Valérie YAGOUBI - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA - M. Philippe POMMIER - M. David SANTACREU - Mme Christelle VANEECLOO - M. Yannick BENEZECH.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine CIANNI (donne procuration à Mme R. PESTEIL) - Mme Véronique HERNANDEZ (donne procuration à M. Y. BENEZECH).

Secrétaire de séance : Madame Amandine POUZET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Questions portées à l'ordre du jour :

1. Changement exceptionnel de lieu de réunion

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie en cours, des risques existaient pour la sécurité en cas d'organisation de cette séance dans la salle de l'Hôtel de Ville. Il a semblé plus raisonnable d'organiser cette réunion dans la grande salle du Forum Marius Castagné, plus spacieuse.

Il convient de délibérer sur ce changement exceptionnel, lié à des questions de sécurité.

La question est adoptée à l'unanimité

FINANCES

2. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
05/01/2021	EXPOSITION ET ATELIER LE 20/02/2021 A LA MEDIATHEQUE	ARANGO MATHA	387,28 €	25/01/2021
05/01/2021	EXPOSITION ET ATELIER LE 06/03/2021 A LA MEDIATHEQUE	ARELLANO MICHELE	373,58 €	25/01/2021

Autres contrats

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
29/10/2020	RENOUVELLEMENT CONTRAT ANNUEL DE PARTENARIAT 2021	RADIO PEINARD SKYROCK	1 796,40 €	25/01/2021

Le Conseil prend acte

3. Avenant Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire rappelle la conclusion récente d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Hérault. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions des collectivités soutenues par la CAF.

Ce partenariat, initialement envisagé sur une durée de 4 ans, sera plus efficace en étant coordonné sur la durée des différents projets de la ville.

Il est proposé d'étendre cette CTG à 5 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, qui n'emporte pas d'autre modification.

La question est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

4. Aménagement de la Rue de l'Egalité – Marché de Travaux – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux engagé avec le Groupement d'Entreprises Eiffage/TPSM pour la réfection de la rue de l'Egalité et des abords.

Durant l'exécution de ce marché et de ces travaux, certains aménagements ont été nécessaires. Par ailleurs, certains prix de matériaux ont évolués.

Ces modifications ont généré des plus et moins-values qui entraînent une légère diminution du prix du marché, celui-ci passant de 911.981,59 € HT à 911.967,02 € HT. Par ailleurs, cet avenant prend en compte une prolongation du délai d'exécution du marché de 2 semaines, passant de 28 à 30 semaines.

Il convient, cet avenant, ne bouleversant pas l'économie du marché ni n'en changeant l'objet, d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

La question est adoptée à l'unanimité

5. Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler, pour l'année 2021, la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis, la commune et la Fondation participant chacune financièrement à hauteur de 50 % du coût.

Sur la base de 30 chats stérilisés et tatoués, la participation de la ville pour 2021 serait de 1.050 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Plan France Relance – Demande de subvention – Extension de l'Ecole maternelle Ferdinand Buisson

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour l'extension de l'Ecole Maternelle Ferdinand Buisson. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements publics (notamment les écoles) rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 822 417 euros HT soit 986 901.44 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 205 604 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

7. Demande de subvention au titre de la DETR – Extension de l'Ecole maternelle Ferdinand Buisson

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder rapidement à une extension de l'Ecole maternelle Ferdinand Buisson. Un maître d'œuvre a été choisi au terme d'une consultation et celui-ci a travaillé sur un projet et une estimation financière du coût de cette extension.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021. En effet, ce projet s'inscrit dans le second domaine d'intervention de la DETR 2021 tel que précisé par la circulaire préfectorale du 07 décembre 2020 : « Construction et réhabilitation d'école », limité à une dépense 1.360 €/m².

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 822 417 euros HT soit 986 901.44 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR est attendue à hauteur de 25 % soit 205 604 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

8. Plan France Relance – Demande de subvention – Modification des huisseries de l'Hôtel de Ville et du Pôle Social

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour le remplacement des huisseries de l'Hôtel de ville et du Pôle social. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la rénovation thermique des bâtiments publics.

Le projet est d'un coût estimatif de 83 670.64 euros HT soit 100 404.77 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 20 917.66 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

9. Plan France Relance – Demande de subvention – Aménagement du parking Valessie

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour l'aménagement du parking Valessie. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 468 086.96 euros HT soit 561 704.35 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 117 021.74 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

10. Plan France Relance – Demande de subvention – Aménagement de la liaison Salengro-Audoux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour l'aménagement de la liaison entre l'Avenue Roger Audoux et le complexe sportif Aïta. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 333 333.33 euros HT soit 400 000 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 83 333.33 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

11. Plan France Relance – Demande de subvention – Modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour la modernisation de l'éclairage public de la commune. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le projet est d'un coût estimatif de 1 666 666.66 euros HT soit 2 000 000 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 416 666.67 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

12. Plan France Relance – Demande de subvention – Rénovation du Parc Multisport Urbain

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour la rénovation du Parc Multisport Urbain. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif de 188 452 euros HT soit 226 142.40 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 47 113 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

13. Plan France relance – Demande de subvention – Rénovation du Stade Aïta

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour la rénovation du Stade Aïta. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la rénovation thermique des bâtiments publics.

Le projet est d'un coût estimatif de 750 000 euros HT soit 900 000 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 187 500 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

14. Plan France Relance – Demande de subvention – Aménagement d'une aire de jeux « Les Jardins de Sérignan »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour l'aménagement d'une aire de jeux dans un nouveau quartier de la commune « Les Jardins de Sérignan ». Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 333 333.33 euros HT soit 400 000 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 83 333.33 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

15. Plan France Relance – Demande de subvention – Sécurisation des aires de jeux Lieudit La Yole et Parc de l’Hôtel de Ville

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l’effort de relance de l’économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour la mise aux normes des aires de jeux situées Chemin de la Yole et à proximité de l’Hôtel de Ville. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics.

Le projet est d’un coût estimatif de 76 294.64 euros HT soit 91 553.57 euros TTC.

Une aide de l’Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 19 073.66 euros.

La question est adoptée à l’unanimité

16. Plan France Relance – Demande de subvention – Sérignan Tout Vélo / Installation d’équipements publics dans le but d’encourager les modes de déplacement doux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l’effort de relance de l’économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour poursuivre le maillage de la commune en pistes cyclables. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d’équipements rendus nécessaires par l’accroissement de la population.

Le projet est d’un coût estimatif de 16 700 euros HT soit 20 040 euros TTC.

Une aide de l’Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 4 175 euros.

La question est adoptée à l’unanimité

17. Plan France Relance – Demande de subvention – Aménagement écoresponsable du parc Route de la Yole

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l’effort de relance de l’économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour l’aménagement écoresponsable du parc Route de la Yole. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d’équipements rendus nécessaires par l’accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 75 000 euros HT soit 90 000 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 18 750 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

URBANISME

18. Plan France Relance – Demande de subvention – Restauration et aménagement d'un parc dédié à la biodiversité et à l'accueil du public Route de Sauvian

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

La commune souhaite mobiliser les crédits de ce plan pour la restauration et l'aménagement d'un parc dédié à la biodiversité et à l'accueil du public route de Sauvian. Ce projet correspond aux dispositions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la part destinée à la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Le projet est d'un coût estimatif, au stade de l'esquisse de 227 667.23 euros HT soit 283 416 euros TTC.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 25 % soit 56 916.80 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

19. Emplacement réservé n° 15 chemin de l'Hermitage - Acquisition aux consorts Gomez

L'emplacement réservé n° 15 au plan local d'urbanisme est prévu pour permettre l'élargissement du chemin de l'Hermitage.

Les propriétaires des parcelles cadastrées BB 116-115-114-113-112-101, sollicitent l'acquisition de la bande concernée par cet élargissement représentant une superficie de 1 594 m². Il est proposé de répondre favorablement et d'acquérir ce bien au prix de 3 188 € et de prendre en charge la réalisation de la clôture existante à l'identique.

La question est adoptée à l'unanimité

20. Délégation de service public sur les plages de Sérignan - Lancement de la consultation

Les sous-traités d'exploitation attribués depuis 2017 arrivent à terme en fin d'année. Il est donc proposé de lancer une procédure de délégation de service public pour l'attribution des lots composés ainsi :

- lots 1, 2 et 3 - location de matériel avec activité accessoire de buvette,
- lot 4 - location de matériel et jeux pour enfants avec activité accessoire de restauration
- lot 5 - location de matériel avec activité accessoire de restauration.

La question est adoptée à l'unanimité

21. Acquisition central téléphonique à Orange - Frais d'agence

Par délibération du 28 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une partie du central téléphonique à la société ORANGE, au prix de 226 550 € TTC.

Le conseil est informé que les frais d'agence, d'un montant de 18 000 € TTC sont à la charge de la commune. Il convient de modifier la délibération susvisée quant au règlement de droit de cette commission dont le montant s'ajoute au prix précité.

La question est adoptée à l'unanimité

22. Acquisition par voie de préemption de l'immeuble cadastré BC 205 - Information

Dans le cadre de sa délégation de l'exercice du droit de préemption, M. le maire a décidé de préempter l'immeuble cadastré BC 205, situé au lieu-dit Les Mouysses, en zone agricole et dans le couloir écologique, en révision de prix, soit 1 782 €.

La question est adoptée à l'unanimité

23. Avis de la commune - Distraction n° 14 - AFUA Les Jardins de Sérignan

En application de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et notamment son article 38, « *L'immeuble qui, pour quelque cause que ce soit, n'a plus de façon définitive d'intérêt à être compris dans le périmètre de l'association syndicale autorisée peut en être distrait. La demande de distraction émane de l'autorité administrative, du syndicat ou du propriétaire de l'immeuble* ».

Au vu de ces dispositions, il est donné connaissance des demandes de distraction émanant de :

→ la SAS Les jardins de Sérignan : séquence 4 - parcelles ZN 217 - 218 - 219 - 220

→ l'AFUA :

- séquence 1 : parcelles BE 444 - 446 et BH 3
- séquence 4 : parcelle ZN 16 - 25 - 28 - 40 - 77 - 81 - 191 - 192 - 193 - 194 - 198 - 208 - 209
- séquence 8 : parcelles ZP 77 - 78 - 10
- séquence 11 : parcelles BI 272 - 274 - 276 - 278

→ M. BOISSET : séquence 1 parcelles BH 577

La superficie de ces biens, soit 23 427 m² représente moins de 7 % du périmètre actuel de l'AFU/A qui est de 468 727 m².

L'avis de la commune est sollicité pour être transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

La question est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire et Madame LACAS-HERAIL quittent la salle à 20h54. La présidence revient à Monsieur DUPIN

24. Z.A.C « Garenque » - Relance de la procédure de concession d'aménagement – Définition des modalités de publicité et de mise en concurrence pour le choix de l'Aménageur

Par délibération en date du 21 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé que l'ouverture à l'urbanisation du secteur « Garenque » devait s'opérer sous le mode de la procédure de ZAC. Par cette même délibération, il a été défini les objectifs poursuivis, qui ont été rappelés par délibération du 12 décembre 2016, qui a précisé les modalités de la concertation préalable, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

La réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée doit être confiée à un aménageur qui ne pourra cependant être choisi qu'après procédure de publicité et mise en concurrence. Une telle procédure avait été engagée par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2018, avant d'être suspendue. Il est ainsi proposé de relancer cette procédure de mise en concurrence en vue de la désignation de l'aménageur concessionnaire de la ZAC « Garenque ».

La question est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire et Madame LACAS-HERAIL reviennent dans la salle.

25. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public – Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif pour l'exercice 2019.

Il rappelle que ce document, auquel sont annexées la liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance et une note sur la fiscalité, est établi par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée qui exerce cette compétence. Il est également destiné à l'information des usagers.

La question est adoptée à l'unanimité

26. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public – Eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable pour l'exercice 2019.

Il rappelle que ce document, auquel sont annexées la liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance et une note sur la fiscalité, est établi par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui exerce cette compétence. Il est également destiné à l'information des usagers.

La question est adoptée à l'unanimité

ACTIONS CULTURELLES

27. Plan France Relance - Demande de subvention - Plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

L'Etat apporte ainsi son soutien aux collectivités territoriales afin que leurs bibliothèques renforcent leur budget d'acquisition de livres imprimés auprès des libraires. Cette mesure vise à accompagner sur deux ans la reprise d'activités des librairies de proximité.

Les acquisitions annuelles de la Médiathèque représentent un coût de 28 000 euros.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Ministère de la Culture, du CNL et de la DRAC dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat, via le Plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales.

La question est adoptée à l'unanimité

28. Plan France Relance – Demande de subvention – Plan d'Investissement exceptionnel pour les bibliothèques

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan France Relance engagé par le Gouvernement, des enveloppes ont été prévues pour aider les collectivités locales à investir dans plusieurs domaines et ainsi participer à l'effort de relance de l'économie nationale.

L'Etat apporte ainsi son soutien aux collectivités territoriales de manière exceptionnelle en 2021 et 2022 pour l'investissement, la construction et la rénovation énergétique de leurs bibliothèques et pour l'extension de leur horaire d'ouverture.

La commune souhaite étendre les horaires de la Médiathèque pour développer ses services en direction des publics nécessitant le recrutement d'un nouvel agent.

Le coût d'une telle opération pour un agent recruté à plein temps est de 26 400 euros.

Une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL est attendue à hauteur de 80 % soit 21 120 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

29. Demande d'aide auprès du Ministère de la Culture, de la DRAC et de la Région Occitanie dans le cadre du développement du projet « Street Art » et des actions culturelles afférentes

Sérignan a hérité d'une longue tradition graphique, notamment par le biais de son musée et de son Festival de bande dessinée qui vient de célébrer sa 25^{ème} édition. Aussi, fort de cette expérience, la Ville souhaite développer et proposer au public un parcours d'interventions urbaines qui viendra s'inscrire durablement dans le paysage et enrichir son patrimoine et constituera une véritable ressource pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire.

L'objectif est de créer du bien-être social, de valoriser la diversité des esthétiques sur le territoire, et ainsi de permettre au public la découverte de nouveaux univers et de nouvelles pratiques artistiques.

Aussi, le projet Street Art va naître de cette volonté de sensibiliser et de fédérer les publics à travers la découverte d'un univers et d'une pratique artistique à mi-chemin entre la bande dessinée, l'art contemporain et l'écriture urbaine.

Pour se faire, la Ville souhaite organiser deux temps forts :

Un festival graphique : *Séri Graph* !

La commune sélectionnerait 3 à 4 artistes pour investir des lieux dans la ville, les lieux ainsi choisis devenant de véritables espaces de création, où chaque artiste développerait un programme d'actions culturelles en lien avec son projet d'intervention urbaine et la population.

Une résonance lors du festival BD

Un à deux artistes exécuterait une ou des performances graphiques sur des murs au moment du festival BD. En parallèle d'autres performances auront lieu sur le festival. On peut envisager qu'ils déclinent le thème du Festival ou un thème plus libre.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Ministère de la Culture et de la DRAC dans le cadre du développement du projet « Street Art » et des actions culturelles afférentes.

La question est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le rajout d'une question diverse est adopté à l'unanimité

30. Question diverse – FIPD / Demande d'aide dans le cadre d'un appel à projets – Création d'un service Médiation

La commune envisage la création d'un service de Médiation qui accompagnera la croissance et l'évolution structurelle de la population. Ce service, indépendant de celui de la Police Municipale assurera des missions de veille préventive dans les espaces publics, d'intervention sur des situations conflictuelles entre individus (troubles de voisinage, problèmes familiaux) et de consolidation du lien social, notamment auprès des jeunes.

Ce service luttera activement contre les risques d'émergence d'une délinquance locale ou d'une radicalisation religieuse.

Un service de trois agents à temps plein est envisagé, soit un budget de fonctionnement en année pleine de 140 000 € et un budget d'investissement de départ de 50 000 €.

Sur cette base, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre du FIPD et notamment des deux appels à projets : Programme Délinquance et Programme Radicalisation.

La question est adoptée à l'unanimité

Monsieur DUPIN souhaite informer le Conseil municipal des craintes des directeurs d'écoles liées à la situation sanitaire actuelle. La propagation du virus amène la ville à faire un appel auprès des familles afin qu'elles gardent les enfants durant le temps de la cantine scolaire. Il ajoute qu'une cantine d'une école de Béziers a dû être fermée pour cette raison. A Sérignan, une information a été donnée à tous les enfants pour les parents par une distribution de flyers. Par ailleurs chaque famille a reçu un SMS l'alertant au sujet de la situation. Enfin, des messages ont été diffusés par l'application Facebook de la ville, des parents d'élèves et également le compte de Monsieur SANTACREU. Monsieur DUPIN remercie Monsieur SANTACREU pour avoir soutenu cette démarche. Il estime que l'incertitude est encore devant nous. Monsieur DUPIN remercie également les parents qui ont pu garder les enfants chez eux lors de la pause méridienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10